

Réunion n°45 : jeudi 18 octobre 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron et Sylvain Reboulet. Ce dernier a donné un pouvoir à David Bernard.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 5 septembre à l'unanimité (11).

1 point supplémentaire : composition de la commission électorale. *Accord du conseil municipal pour l'ajout à l'unanimité (11).*

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Reprise gestion cantine garderie RPI Bren Marsaz Chavannes :

Le règlement de fonctionnement du service de cantine garderie a été mis à jour pour l'année scolaire 2018-2019. Il doit être validé par les 3 conseils municipaux. Présentation aux conseillers. Présentation du bilan de rentrée de la nouvelle organisation suite à la réunion du comité de pilotage du 10 octobre. *Validation du règlement intérieur à l'unanimité (11).*

Demande d'une famille au CCAS :

Une famille a sollicité la commune pour une aide financière sur des factures de cantine pour faire face à des difficultés financières passagères. Après analyse de la situation, dans le respect du budget CCAS 2018, il est proposé une aide de 200€. Elle sera versée directement à l'association Cantine Garderie. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

Nouvelle mairie :

L'architecte M. Mangano a remis l'ensemble du dossier de consultation, le 21 septembre après une dernière concertation. La consultation a été lancée depuis. La réception des offres était le 15 octobre. Il est proposé de valider le règlement de consultation et notamment les modalités de choix des entreprises. Le Maître d'œuvre propose que 40% des points soit consacré au prix, 60% à la valeur technique du dossier (5 critères). Autres informations : 8 lots, chantier de 4 mois, variantes possibles, offres dématérialisées. La réunion d'analyse des offres est prévue le 23 octobre. *Validation des modalités de consultation par le conseil municipal à l'unanimité (11).*

Voirie, rue de l'église :

Le chantier de rénovation et embellissement, phase 3, va reprendre début 2019, avec l'achèvement du dernier tronçon sur le haut de la rue de l'église. Après rencontre des services techniques du département, il est proposé de déplacer l'entrée sortie du parking au nord du platane avec un seul accès. *Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité (11).*

Demandes diverses :

Les nouveaux propriétaires de la maison située au Nord de la salle des fêtes souhaitent la surélévation du mur communal de clôture afin d'améliorer leur tranquillité. Autre demande, le riverain Est de la salle des fêtes souhaite que la commune coupe les branches d'un sapin qui dépassent dans son champ. *Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (11) de solliciter un devis pour l'élévation du mur Nord du parking de la salle des fêtes. Il décide à l'unanimité (11) de couper de nouvelles branches du sapin (application de la loi).*

Gestion du personnel :

Compte tenu du travail effectué, il est proposé d'engager le processus de titularisation pour Julien Samuel, à la date du 1^{er} janvier 2019. *Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (11) d'engager le processus de titularisation.*

Commission électorale :

Dans le cadre du Répertoire Electoral Unique accessible aux Mairies sur Internet, et applicable en 2019, et pour la 1^{ère} fois pour les élections européennes, il est créé dans chaque commune, une commission de contrôle électoral. Elle statue sur les recours liés aux inscriptions, de la régularité de constitution de la liste électorale et peut procéder aux inscriptions et radiations. Elle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration proposé par le maire et d'un délégué désigné par le Président du TGI sur proposition du maire. *Le conseil municipal, à l'unanimité (11), valide la candidature de Stéphane Gonthier, comme représentant du conseil.*

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 20 septembre : FINANCES : mise en place de la taxe GEMAPI et fixation du montant, négociation de la dette, reconduction de la ligne de trésorerie, budget SPANC décision modificative n°2 ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : Le Félicien, cession de la salle de réunion au diocèse, convention d'usage temporaire de la salle de réunion avec le diocèse, convention d'usage de la salle de réunion du diocèse par le locataire d'Arche Agglo ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA de Fontaye à Saint Félicien cession terrain à l'entreprise Bourret, ZA de Druizieux à Saint Donat cession terrain à l'entreprise Norham ; TOURISME : rapport d'activité SPL Hermitage Tournonais ; DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : intégration à la communauté OûRA ; HABITAT : mise en place du bonus de performance énergétique ; ADMINISTRATION GENERALE : délégation de service public espace aquatique Linae rapport d'activité 2017, rapport chambre régionale des comptes, collège de Saint Donat achat de terrain ; RESSOURCES HUMAINES : Règlement Arche Agglo, service commun achat public convention, modification tableau des effectifs, accroissement temporaire d'activités ; TECHNIQUE DECHETS : Ordures ménagères marché acquisition de conteneurs travaux de génie civil convention communes.

Conseil d'agglomération du 17 octobre : FINANCES : budget supplémentaire 2018, attribution du fonds de concours ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : acquisition terrain Erôme, ZA de l'île à Beaumont Montoux cession de terrain, ZA de la Maladière à Saint Jean de Muzols cession de terrain, ouverture dominicale à Tain, Tournon et Saint Jean de Muzols ; ENVIRONNEMENT RIVIERES : attribution marché Dignes du Doux ; DEVELOPPEMENT LOCAL : caserne de pompiers de Saint Félicien cession de terrain, commune de Mauves cession de terrain, subvention à l'association Terroir Pays de Saint Félicien ; HABITAT : aire d'accueil des gens du voyage lancement du marché de maîtrise d'œuvre ; AMENAGEMENT TERRITOIRE : avis sur le PLU de Glun.

Urbanisme :

Rappel : Toute édification de clôture, modification de l'aspect extérieur d'une construction (y compris en toiture), transformation de garage en pièce habitable, de terrasse en véranda, création de piscine enterrée ou partiellement enterrée... doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, selon le cas. Les constructions non déclarées doivent faire l'objet d'une régularisation.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Michel et Mme Lebrat pour la construction d'une piscine, rue de la salle des fêtes.

Accord : RAS.

Divers :

Installation de 7 urnes cinéraires dans la partie basse du cimetière.

Etang du Mouchet : travaux de déviation du cours de la Veauve et d'aménagement de l'entrée du canal du moulin en cours.

Fibre à la maison : des agents sillonnent la commune ces derniers jours pour prendre la mesure du réseau Télécom réutilisé pour le passage de la fibre.

Un bureau d'études missionné par Arche Agglo a commencé à faire l'état des lieux des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales dans la perspective de la prise de compétences au 1^{er} janvier 2020.

Nous remercions les propriétaires de haies, arbustes et arbres, débordant sur la voie publique (trottoirs et chaussée), de les tailler afin de ne pas gêner le passage des piétons et des véhicules.

Rappel : les forages individuels domestiques (volume pompé annuellement inférieur à 1000m³), nouveaux ou existants doivent être déclarés en Mairie <http://www.forages-domestiques.gouv.fr/> Ils sont nombreux à Chavannes, peu sont déclarés.

INSEE : enquête sur les conditions de travail, entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019, quelques ménages peuvent être concernés.

Des excréments de chien sont régulièrement constatés sur les nouveaux trottoirs de la rue de la salle des fêtes. Merci aux propriétaires des chiens concernés pour leur action.

Une poubelle sera réinstallée à côté de la buvette du terrain de boules.

Repas des aînés, le dimanche 11 novembre 2018 à midi.